



L'agriculture biologique dans le Centre en 2010

Dans le Centre, l'agriculture en mode biologique se développe encore. Seulement 2,4 % des exploitations ont adopté cette pratique contre 3,3 % en moyenne dans les régions.

Elles sont plutôt situées à l'ouest de la région : l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher en comptent plus de la moitié. Les unités viticoles sont parmi celles qui pratiquent le plus ce mode de production.

Le mode biologique emploie plus de main-d'œuvre que le mode conventionnel. Les chefs d'exploitation y sont par ailleurs plus jeunes d'environ six ans comparé à l'ensemble de leurs collègues, toutes exploitations confondues.

Si les intentions de conversion au bio se confirment, le Centre compterait alors en 2015, deux fois plus d'exploitations biologiques que cinq ans plus tôt, soit environ 1200 unités.

Les viticulteurs nombreux chez les bio

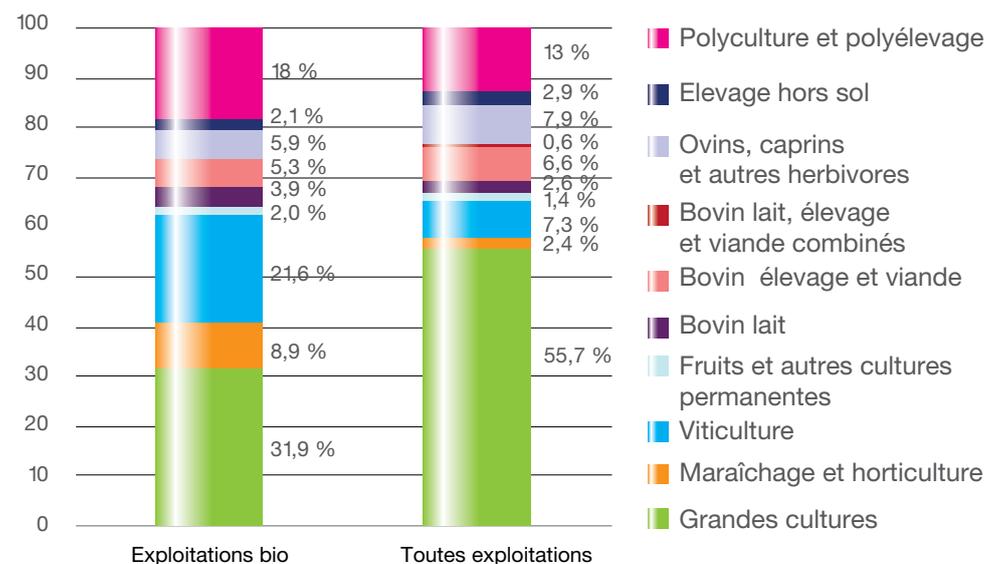
Parmi les exploitants adeptes du mode biologique, ceux exerçant une activité viticole dominante affichent une présence forte : ils représentent 22 % des exploitations bio alors qu'ils ne sont que 7 % dans l'ensemble des exploitations régionales. Autre orientation plus affirmée qu'en mode conventionnel, les activités combinant polyculture et polyélevage. On dénombre plus de 18 % d'unités dans ce groupe.

Globalement elles représentent à peine 13 % de l'ensemble des exploitations. Les exploitations les plus nombreuses dans la région, celles orientées grandes cultures (56 %), ne forment qu'un tiers des unités en mode biologique.

Toutes les orientations n'adhèrent pas de manière égale au mode de production biologique.

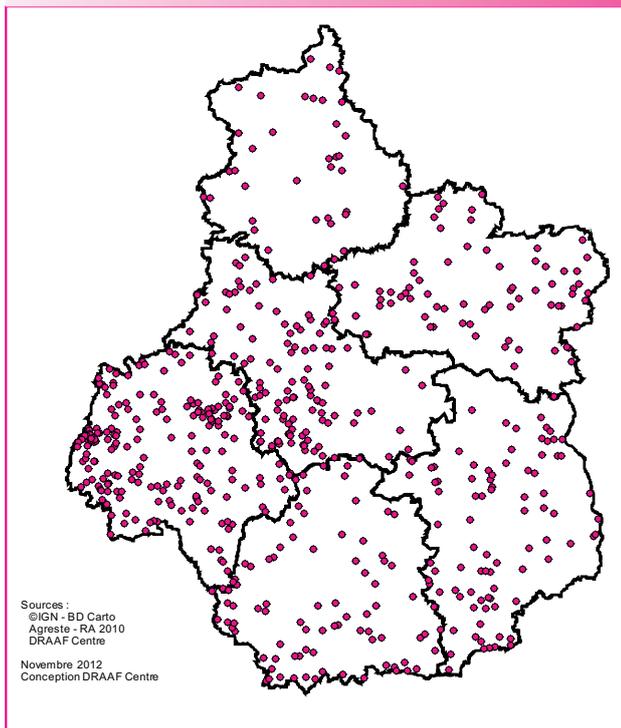
Les exploitations viticoles plus nombreuses en mode biologique

% du nombre d'exploitations



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Répartition des producteurs en agriculture biologique



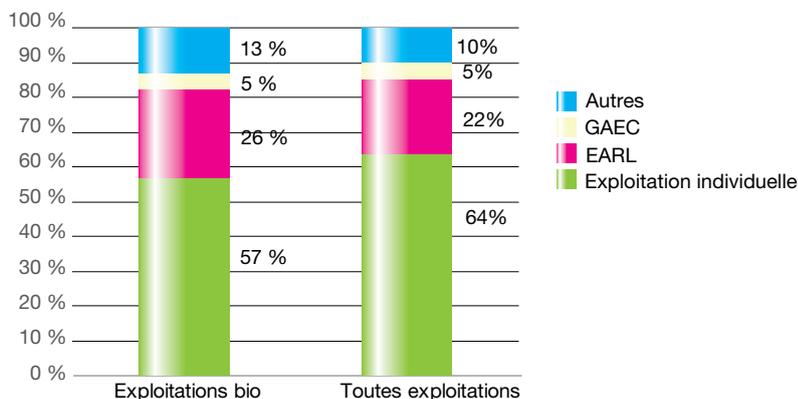
L'effet OTEX (orientation technico-économique) impacte la situation géographique des exploitations biologiques : elles se situent principalement à l'ouest de la région dans les zones viticoles.

L'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher réunissent donc ensemble plus de la moitié des unités du Centre en mode biologique.

N.B. : pour des raisons de secret statistique, les points ont fait l'objet d'une dispersion aléatoire à l'intérieur d'une grille composée de carrés de 10 km de côté

Les formes sociétaires plus nombreuses chez les bio

Davantage d'EARL chez les exploitations bio



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Particularité des exploitations bio : elles sont globalement moins nombreuses à choisir le statut individuel. Le statut d'EARL se révèle plus prisé que dans l'ensemble des exploitations. C'est plus vrai encore dans les unités viticoles ou fruitières, pour lesquelles la tendance est accentuée. Les statuts sociétaires protègent puisqu'ils permettent de ne pas toucher aux biens propres en cas de mauvais résultats de l'entreprise.

Par ailleurs, cette différence peut également illustrer une autre manière d'envisager la gestion de l'exploitation. Ces statuts facilitent également le recours à la main d'œuvre, plus fort en mode biologique. C'est particulièrement le cas en viticulture.

Peu de petites exploitations

Parmi les adeptes du mode bio, les petites exploitations (moins de 25 000 € de potentiel de production) sont moins nombreuses que dans l'ensemble des exploitations (20 % contre 27 %). Corollaire, les moyennes et grandes unités sont très présentes en bio.

Tout se passe comme si le mode bio nécessitait un seuil minimum de production pour supporter des coûts de production plus élevés.

Exploitations selon leur catégorie de production brute standard

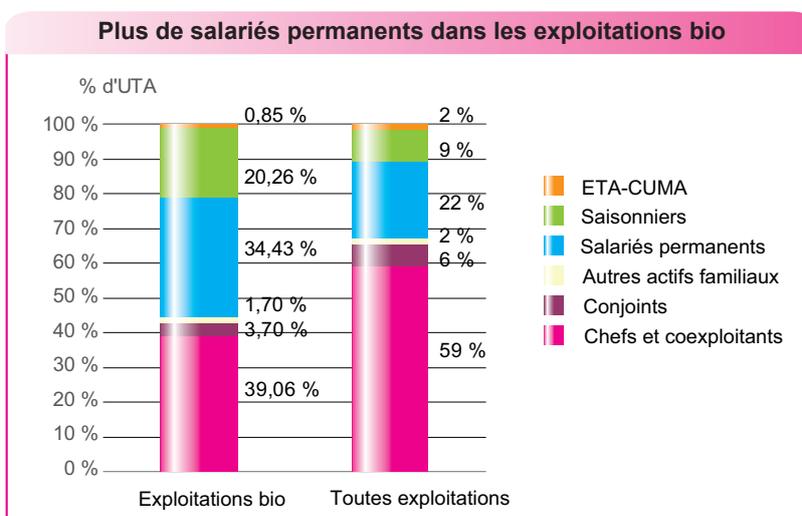
	Exploitations bio	Toutes exploitations
Petites	20 %	26 %
Moyennes	37 %	29 %
Grandes	44 %	45 %
Ensemble	100 %	100 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le bio n'est pas une affaire de famille

Le volume de travail se répartit différemment dans les exploitations qui présentent une certification biologique. La charge de travail entre chefs et coexploitants et salariés est même inversée entre bio et l'ensemble des exploitations.

Les chefs d'exploitation et coexploitants ne fournissent que 40 % de la quantité de travail annuel, pour presque 60 % dans l'ensemble des exploitations. A contrario, le recours au salarié est plus important chez les bio : les salariés assument 56 % de la quantité de travail pour 31 % dans l'ensemble des unités. Toujours chez les bio, la main-d'œuvre familiale est également encore plus réduite : moins de 4 % du volume de travail est assuré par les conjoints non coexploitants.



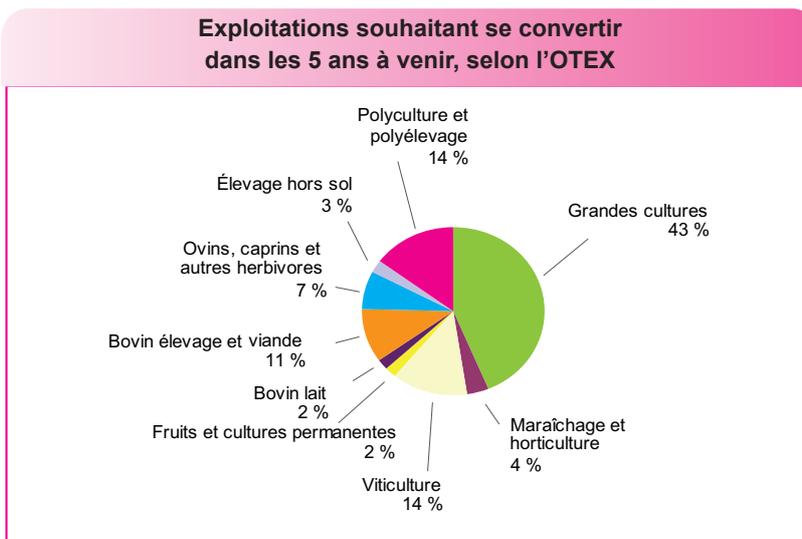
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le nombre d'exploitations bio pourrait doubler entre 2010 et 2015

Si les exploitants conventionnels confirment leurs souhaits exprimés lors du recensement agricole, le nombre d'exploitations bio pourrait doubler entre 2010 et 2015, pour s'établir aux alentours de 1200 exploitations.

En effet, parmi les exploitations en mode conventionnel en 2010, 585 déclarent avoir un souhait de conversion pour les 5 ans à venir. Parmi ces unités, 14 % affichent une orientation viticole.

Les céréaliers se montrent moins nombreux à vouloir se lancer dans la production biologique. En effet, ils ne représentent que 43 % de ceux qui souhaitent se convertir à l'agriculture biologique, alors que parmi l'ensemble des exploitations régionales, ils sont 56 % à avoir une orientation céréales et grandes cultures.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Des chefs d'exploitation plus jeunes en bio

Les responsables d'exploitation qui ont une certification biologique ont en moyenne six ans de moins que l'ensemble des chefs d'exploitation.

Un quart des agriculteurs bio ont moins de 39 ans alors qu'un autre quart atteint ou dépasse 53 ans.

Dans l'ensemble des exploitations, c'est 44 et 59 ans.

Parmi les chefs d'exploitation de 50 ans ou plus, 40 % connaissent leur successeur. Les autres n'ont pas de visibilité sur le devenir de la transmission de leur exploitation.

Age moyen du chef d'exploitation en 2010

	Exploitations biologiques	Toutes exploitations
Grandes cultures	48	52
Maraîchage et horticulture	42	51
Viticulture	44	52
Fruits et autres cultures permanentes	50	53
Bovins lait	52	48
Bovin élevage et viande	47	51
Bovins lait, élevage et viande combinés	42	49
Ovins, caprins et autres herbivores	45	54
Élevage hors-sol	46	51
Polyculture-polyélevage	47	51
Ensemble	46	52

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

Production brute standard (PBS)

Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide.

Pour faciliter l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les différentes productions entre elles.

La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.

La contribution de chaque culture et cheptel permet de classer l'exploitation agricole dans une orientation technico-économique (Otex) selon sa production principale.

On appelle **petite exploitation** une exploitation dégageant une production brute standard de moins de 25 000 euros. Les exploitations moyennes correspondent aux unités dégageant de 25 000 à 100 000 euros. Les exploitations dites grandes dégagent plus de 100 000 euros de PBS.

Unité de travail annuel (UTA)

C'est l'équivalent du travail d'une personne à temps plein durant l'année entière sur l'exploitation.

Méthodologie du recensement agricole 2010

La présente étude porte sur les exploitations agricoles du recensement 2010 ayant déclaré disposer d'une certification biologique par un organisme certifié.

Les exploitations n'ayant produit aucune production durant la campagne 2009-2010, sont exclues du champ, ainsi que celles dont le seuil de production est insuffisant.

De ce fait, les résultats ne sont pas directement comparables à ceux de l'Agence Bio : son périmètre d'exploitation est plus large. Les exploitations qui ne vérifient pas les conditions de définition de l'exploitation agricole au sens du recensement sont incluses. Peuvent l'être également celles qui n'ont rien produit lors de la campagne 2009-2010.